



DISCOURS

Prononcé par

Monsieur Gaston TONG SANG
Président de la Polynésie française



*A l'occasion de l'anniversaire des 35 ans
de la Loi Debré*



Mercredi 12 mai 2010 à 07H30
*Institut Universitaire de l'Enseignement Privé
de Polynésie à la Mission*



- Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,
- Monsieur le Député-maire de la Ville de Papeete,
- Messieurs les Parlementaires,
- Mesdames et Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,
- Madame la Présidente du Conseil économique, social et culturel,
- Mesdames et Messieurs les Représentants à l'Assemblée de la Polynésie française,
- Mesdames et Messieurs les Maires,
- Madame la Présidente de l'Université de la Polynésie française,
- Monseigneur, Messieurs les Représentants des églises,
- Monsieur le Directeur de l'enseignement catholique,
- Madame la Directrice de l'Institut Universitaire de l'Enseignement Privé de Polynésie,
- Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société civile,
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs,
- Mesdames et Messieurs les Présidents des associations de parents d'élèves,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des médias,
- Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Ia ora na, Maeva e Manava,

Je suis très honoré de l'invitation de Monsieur le Directeur de l'enseignement Catholique à participer aux 35 ans de la Loi Debré en Polynésie française, cette loi qui a fixé les rapports entre l'Etat et l'enseignement privé, il y a 50 ans en France.



Napoléon 1^{er} avait, le 10 mai 1806, instauré le monopole de l'Université d'Etat sur l'enseignement, et pendant 27 ans on enseignait **la même chose, au même moment, partout en France**. Cela eut le mérite, il faut reconnaître, d'uniformiser les contenus et les pratiques dans la nation, garantissant ainsi à tous les enfants le même enseignement.

Mais, il est vrai que ce monopole portait atteinte à la liberté de choix des familles et il fallut attendre les lois GUIZOT et FALLOUX pour restaurer ce principe de liberté.



La liberté d'enseignement est indéniablement, un principe fondamental de la République. Les 4 lois (dont la loi Debré) qui en fixent le cadre sont inscrites dans le Code de l'Education.

La majorité des **établissements du privé** sont sous **contrat d'association**. Ils appliquent les **règles et les programmes de l'enseignement public en matière d'enseignement**, leur liberté s'exerçant pour toutes activités hors programme officiel et toutes activités confessionnelles.

Cette liberté, nous la vivons pleinement en Polynésie française. **L'autonomie du Pays**, reconnue en matière d'éducation, la respecte, quand bien même les compétences du Pays se substituent à celles de l'Etat dans les champs définis par la loi organique.

Monsieur le Directeur a très judicieusement prévu une table ronde qui permettra, à ceux qui le souhaitent, d'obtenir toute clarification auprès de nos techniciens.



En 1992, une **Charte de l'Education** définissait nos objectifs éducatifs. Elle était le fruit de débats ouverts à une large représentation de la population polynésienne.

Mon prédécesseur avait lancé le chantier d'une réactualisation, sur les mêmes principes de consultation populaire. Je veille à son aboutissement : la Charte de l'Education réactualisée est maintenant achevée dans sa forme. Nos juristes travaillent à son inscription dans une loi du Pays.

Cette réactualisation tient compte des observations des **Etats Généraux de l'Outre-Mer en Polynésie française** qui avaient, en septembre 2009, porté un regard très critique sur notre système éducatif.

Quand bien même elles ne soient pas toujours fondées du fait d'un regard trop extérieur, elles nous imposaient de relever le défi, avec une **politique simple dans ses fondements, mais ambitieuse dans ses résultats.**

Offrir à chaque enfant polynésien une éducation de qualité, en faire un citoyen responsable, capable de prendre en main l'avenir du Pays, tels sont nos objectifs.

Une éducation de qualité c'est d'abord l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales, avec une maîtrise nécessaire de la **langue française**, véhicule de toute transmission de savoir.

Notre originalité est d'utiliser les **langues polynésiennes** comme élément de structuration de l'élève polynésien qui en a besoin. L'aisance qu'il développera dans sa langue maternelle sera transposée dans sa langue d'adoption.

L'élève polynésien aura tout intérêt à **maîtriser également l'anglais**, langue de communication et d'ouverture dans un contexte géographique majoritairement anglophone.

L'enseignement scientifique a certes la priorité dans les projets d'études, mais pas assez dans les projets professionnels. Le ministre de la recherche que je suis, va profiter de l'année de la biodiversité pour promouvoir une relation de proximité entre nos chercheurs et notre école.

Le séminaire de la Biodiversité, des 17 et 18 mai, créera une synergie entre chercheurs et enseignants, pour impulser des relations de partenariat au profit de nos élèves. Je pense fortement que la recherche doit contribuer au développement économique de notre Pays.



La qualité de l'enseignement, c'est aussi celle du personnel d'éducation qui doit être performant et irréprochable. Je privilégie l'emploi local, dès lors que les compétences sont égales. Nous avons actuellement, dans le public, 437 diplômés en attente d'un emploi d'enseignant. La passation de nuit des concours de recrutement nationaux, avec des oraux en métropole, pénalise lourdement nos candidats.

J'ai demandé, au nom de **l'égalité des chances**, que ces épreuves soient organisées de jour. L'océanisation des cadres, c'est donner priorité à nos jeunes à diplôme égal, mais aussi de combattre ces inégalités qui la freine.

Je mettrai aussi l'accent sur la qualité de l'accueil de nos élèves dans nos établissements : l'école est un lieu de vie pour tous, élèves comme enseignants. 1,2 milliards de francs de projets de construction et de réhabilitation sont déposés au Haut Commissariat et attendent le financement de l'état.



Par delà la connaissance nous contribuons aussi au développement de la citoyenneté.

Un **citoyen responsable** est avant tout un citoyen respectueux :

. **Respectueux de soi** : apprenons à l'élève à respecter son corps, à acquérir l'autonomie nécessaire à sa liberté de pensée et à sa liberté de choix. L'éducation à la santé avec toutes ses déclinaisons doit avoir toute sa place.

. **Respectueux d'autrui** : respect de l'autre dans ses choix, ses convictions, sa différence. Les élèves porteurs de handicap ou de difficultés particulières seront pris en compte. La culture, facteur de cohésion sociale est un levier important dans ce domaine. L'appropriation des règles de vie en est un autre.

. **Respectueux de son environnement** : la Polynésie française est belle et riche dans sa bio-diversité, son développement économique en dépend.

Apprenons à nos élèves à découvrir cette richesse et cette diversité, ils ne respecteront que mieux leur environnement et y trouveront ressources pour leur avenir.

Enfin nous devons former **la relève de demain**. C'est peut être un lieu commun, mais tellement d'actualité, et nous n'avons pas le droit à l'erreur.

Les Etats Généraux préconisent une solution à la crise de l'emploi par **la formation**. Nous devons offrir à nos jeunes des formations correspondants à la fois aux besoins du Pays et à leurs choix de vie.

J'ai proposé au gouvernement une réflexion interministérielle pour cerner les besoins du Pays en termes d'emploi afin de mettre en place, en amont, les formations adéquates, en collaboration avec l'Université de la Polynésie française

Des pistes sont déjà tracées vers les technologies de la communication avec Honotua, les énergies renouvelables, le développement durable, la santé.



Mesdames, Messieurs, nous avons devant nous un vaste programme, la tâche est immense mais noble et exaltante. Nous avons à former un polynésien autonome, libre, apte à trouver sa place dans une société en constante mutation et à prendre part au développement de son Pays. « Ensemble tout est possible » pour reprendre la formule du Président Sarkozy, et je suis persuadé que nous y arriverons.

« Ce n'est pas le déterminisme, c'est le fatalisme qui est l'envers de la liberté » disait Jean-Paul SARTRE (L'imaginaire).

Un enseignement libre pour un citoyen libre, « dans le respect total de la liberté de conscience », c'est le vœu que je formule pour vos 35 ans d'anniversaire.

Gaston TONG SANG